

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Un médecin près de chez vous » : les consultations ont démarré !

Marseille, le 20/10/2025

Les premières consultations du dispositif « Un médecin près de chez vous » ont démarré en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans les cinq zones prioritaires identifiées pour expérimenter le dispositif, l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur a équipé cinq lieux de soins en lien avec les collectivités locales et les professionnels du territoire, pour permettre aux médecins volontaires de prendre en charge des patients sans avoir à se soucier de la logistique des consultations.

Vingt médecins généralistes libéraux se sont d'ores et déjà engagés pour prendre en charge des patients dans ces cinq lieux, et **des premiers patients ont pu les consulter et bénéficier ainsi du dispositif.**

Les lieux sont désormais équipés et opérationnels et peuvent accueillir les médecins volontaires. **L'ARS Paca appelle les médecins généralistes de la région qui le souhaitent à se porter volontaires** pour participer à cette mission de solidarité territoriale.

Pour se porter volontaire, les médecins peuvent **se rendre sur le site de l'ARS**, sur lequel ils pourront remplir la « **Démarche simplifiée** » dédiée.

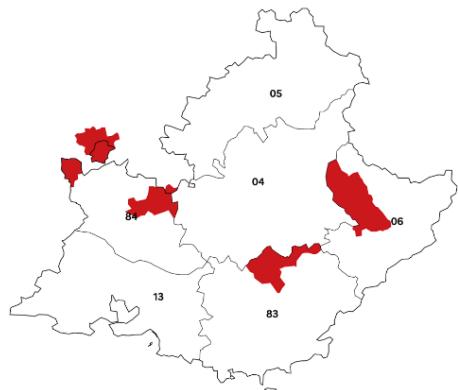
 **Cliquez ici pour participer au dispositif**

L'ensemble des démarches administratives nécessaires pour exercer dans ces lieux seront ensuite **prises en charge automatiquement par les Conseils départementaux de l'Ordre des médecins et par les caisses primaires d'Assurance Maladie.**

Une indemnité de 200 € par jour est prévue pour les médecins volontaires, en plus des honoraires de consultations, qui ne donneront pas lieu à un dépassement pour les patients.

Une fois les médecins identifiés, les patients pourront prendre rendez-vous directement dans les lieux expérimentateurs. Ces créneaux viendront compléter l'offre de soins locale et alléger la pression sur les médecins déjà installés.

Rappel : 5 communautés de communes pilotes identifiées en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Dès l'annonce du pacte et **en lien étroit avec les préfets de région et de département**, l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur a mené **une large phase de concertations auprès des acteurs institutionnels, des professionnels et des élus locaux**, conformément aux instructions ministérielles.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, plusieurs bassins de vie sont concernés, traduisant une réalité bien connue des habitants : délais de rendez-vous trop longs, raréfaction des médecins généralistes et spécialistes, et couverture médicale insuffisante dans certains territoires.

Une première phase expérimentale s'ouvre aujourd'hui, qui concerne **5 territoires pilotes** :

- Dans le Var : communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
- Dans les Alpes Maritimes : communauté de communes Alpes d'Azur
- Dans le Vaucluse :
 - Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan
 - Communauté de communes Ventoux Sud
 - Communauté de communes Rhône Lez Provence

Ces zones illustrent à la fois la diversité des situations locales et l'urgence d'apporter une réponse collective.

Chaque médecin volontaire peut permettre d'apporter une amélioration immédiate et concrète de l'accès aux soins pour les habitants de ces territoires. Cette phase expérimentale permettra d'apporter une présence médicale supplémentaire à près de 80 000 personnes.

[Consultez les zones sur sante.fr](#)

Ce déploiement s'inscrit dans la continuité des mesures déjà mises en œuvre par l'ARS Paca, et qui continueront à bénéficier aux territoires fragiles. Il vient en complément de la stratégie de déploiement d'une offre de soins de proximité, avec notamment l'investissement dans les maisons de santé pluriprofessionnelles et dans les centres de santé, les aides à l'installation à destination des médecins, le déploiement des CPTS et des services d'accès aux soins.